

ARRÊTÉ n°2026-090-CA-AI portant liste d'aptitude au titre de la **PROMOTION INTERNE** au grade d'**AGENT DE MAITRISE** (avec examen)

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
- VU** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, articles 21 et 24,
- VU** le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU** l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU** l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU** l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir **57 postes** d'agents de maîtrise avec examen,

Considérant les **18 dossiers** reçus,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise avec examen, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2026 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

1	FRASLIN Alain	7	GUEMENE Alison	13	SIMON Alban
2	JAUMOUILLE Sylvain	8	PUAUD Alexandra	14	GUILLLOTIN Bénédicte
3	MARTEIL Marjolaine	9	GILLES Grégory	15	BREST Yvan
4	POUVREAU Nathalie	10	JAULIN Mickaël	16	ROGER Clément
5	PASSELANDE Renaud	11	PILASTRE Julien	17	GARANDEL Marine
6	TROUVE Nadège	12	REITA Ludovic	18	MOINARD Joséphine

ARTICLE 2

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité, via le site internet du Centre de Gestion, auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 29 juin 2026



Philip SQUELARD
Le Président

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.